

Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe**Service Commerce**

Chaussée de Gand, 1228

Tel : 02/ 563 59 03

economie@berchem.brussels

**Formulaire de demande d'occupation du domaine public (terrasse horeca, étalage de commerce, chevalet, porte menu et tout autre mobilier lié)**

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de dossier :	
Nom de l'agent :	
Date du dépôt du dossier :	
Date du dossier complet :	
Date de l'avis de la police locale :	
Date de l'autorisation du Collège :	

Étalage ☐

Spécification des produits exposés :

Terrasse ☐Chevalet ☐Porte-menu ☐Beachflag ☐

Autres

**Le placement sur l'espace public est toujours soumis à l'autorisation préalable du
Collège des Bourgmestre**

MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES**Renseignements relatifs à l'exploitant :****Société ***

Forme juridique et nom de la Société	
Adresse du siège social	
Nom et prénom du gérant	
Adresse privée du gérant	
N° de téléphone	
E-mail	

Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe**Service Commerce**

Chaussée de Gand, 1228

Tel : 02/ 563 59 03

economie@berchem.brussels



Personne physique (indépendant) *	
Nom et prénom de l'exploitant	
Adresse privée de l'exploitant	
N° de téléphone	
E-mail	

Renseignements relatifs à l'exploitation :	
Enseigne	
Adresse de l'exploitation	
Genre d'établissement	
N° de Téléphone	
N° de Fax	
E-mail	
Choix de l'horaire du magasin	de jour ☐ de nuit ☐
Choix du jour de repos hebdomadaire	
Contrat d'enlèvement des déchets	N° de contrat : Société : Jours d'enlèvement :

Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe**Service Commerce**

Chaussée de Gand, 1228

Tel : 02/ 563 59 03

economie@berchem.brussels

**Documents à joindre au présent formulaire :**

☐	La copie recto/verso de la carte d'identité
☐	2 exemplaires d'un plan d'implantation (échelle 2% - c à d. 2 cm = 1 mètre) de votre terrasse et du mobilier, ou étalage ou chevalet/porte menu et/ou accessoires comprenant :
☐	La largeur du trottoir
☐	L'implantation de l'immeuble hébergeant l'établissement et celle des constructions voisines
☐	La localisation des entrées et baies vitrées de l'immeuble hébergeant l'établissement et celles des constructions voisines
☐	L'emprise au sol du dispositif demandé sur l'espace public, tout en préservant : • pour les passages piétons : un cheminement libre d'obstacles sur au moins un tiers de la largeur de l'espace réservé aux piétons avec un minimum de 2 mètres ; • pour les étalages de marchandises, les chevalets et porte-menus, beachflag: un cheminement piéton libre de tout obstacle d'une largeur minimale de 2 m de large et ponctuellement 1,5 m en fonction de la situation existante; En fonction de la localisation, la préservation d'une zone libre plus importante est laissée à l'appréciation du Collège des Bourgmestre et Échevins, dans le respect du bon aménagement des lieux
☐	Les mobiliers urbains et obstacles existants, y compris les autres étalages, terrasses ou autres, situés dans l'emprise au sol du dispositif demandé et à moins de 10 mètres de celui-ci
☐	Des photos ou des simulations des réalisations, des matériaux et mobiliers qui seront utilisés
☐	Si la réglementation l'impose (par exemple, professions réglementées), une preuve de l'enregistrement de l'activité commerciale qui est exercée dans le cadre du commerce susmentionné*

*Pour tout renseignement par rapport à ces documents, vous pouvez contacter le service commerce de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe (02/ 563 59 03)

Le demandeur :

Date	Signature